

## FAQ sur le Programme de Mentorat

*d'Orthophonie et Audiologie Canada*

### Qui peut participer à titre de stagiaire au Programme de mentorat?

Il y a deux catégories de personnes admissibles à devenir **stagiaires** : les associés étudiants d'OAC et les membres d'OAC qui sont des récents diplômés.

- **Les associés étudiants** : Ils doivent posséder une adhésion à titre d'associé étudiant valide au moment de poser leur candidature et doivent prévoir remplir la majeure partie de leurs exigences académiques d'ici la fin de l'année civile. Ils doivent résider au Canada pendant la durée du stage.
- **Les récents diplômés** : Ils doivent posséder une adhésion à OAC valide au moment de poser leur candidature et doivent avoir obtenu leur diplôme il y a au moins 3 ans. Ils doivent résider au Canada pendant la durée du stage.

### Qui peut participer à titre de mentor au Programme de mentorat?

Il y a deux catégories de personnes admissibles à devenir **mentors** : les membres certifiés d'OAC et les associés retraités d'OAC.

- **Les membres certifiés** : Ils doivent être membre certifiés en règle avec au moins trois années d'expérience professionnelle au moment de poser leur candidature. Ils doivent résider au Canada pendant la durée du stage.
- **Les associés retraités** : Ils doivent posséder une adhésion à titre d'associé retraité valide au moment de poser leur candidature. Ne doit pas être retraité plus de 3 ans.

### Quels sont les engagements de temps liés à ce programme?

Les mentors et les stagiaires sont censés avoir au moins deux échanges par mois. Nous encourageons vivement mentors et stagiaires à échanger de manière plus régulière mais les exigences minimales sont les suivantes :

- au moins un échange verbal par mois.
- au moins un autre échange, qui peut prendre la forme d'un échange électronique ou d'un échange verbal.

- 2+ heures pour développer des objectifs et un plan d'action pour atteindre ces objectifs.
- Le temps consacré au mentorat est en moyenne d'environ 15 heures au cours du programme.

## Les mentors et les stagiaires se rencontreront-ils en personne?

Le programme doit avoir lieu entièrement en ligne/par téléphone. Cependant, si le mentor et le stagiaire souhaitent tous deux se rencontrer en personne, ils pourront le faire.

## Comment les mentors et les stagiaires seront-ils jumelés?

Plusieurs facteurs seront pris en compte dans le processus de jumelage :

- Les mentors audiologistes seront jumelés à des stagiaires audiologistes et les mentors orthophonistes le seront à des stagiaires orthophonistes.
- Les mentors anglophones seront jumelés à des stagiaires anglophones et les mentors francophones le seront à des stagiaires francophones. Il pourrait y avoir des exceptions dans le cas des personnes bilingues.
- Les stagiaires et les mentors dans des domaines d'exercice semblables seront jumelés les uns aux autres.
- Une attention particulière sera portée au jumelage des mentors et des stagiaires ayant des situations géographiques proches. Veuillez noter que nous ne pouvons pas garantir les jumelages dans la même province.
- Les autres intérêts professionnels fournis pendant le processus de demande seront pris en considération.

## Quels sont les avantages à participer au programme?

Une participation au Programme de mentorat offre un certain nombre d'excellents avantages.

### Pour les mentors :

- obtenir crédits d'ÉFC sous la « catégorie mentorat » pour votre certification d'OAC;
- obtenir la satisfaction personnelle de dispenser votre savoir et de partager vos expériences professionnelles avec la prochaine génération de professionnels en santé de la communication;
- élargir vos réseaux professionnels en interagissant avec des personnes avec lesquelles vous n'auriez autrement aucun contact périodique;
- vous exposer aux évolutions et aux attitudes émergentes dans votre domaine;
- améliorer vos compétences en coaching, en leadership, en communication et en gestion.

**Pour les stagiaires :**

- obtenir crédits d'ÉFC sous la « catégorie mentorat » pour votre certification d'OAC; ou Certification provisoire d'OAC (le cas échéant);
- obtenir la possibilité de tisser un lien avec un professionnel aguerri dans votre collectivité;
- acquérir une connaissance d'expert dès le début de votre carrière;
- déterminer vos lacunes et vos points à améliorer/acquérir en matière de compétences professionnelles.

**Quand le programme doit-il avoir lieu?**

La période officielle du programme est d'octobre à mars.

**Je suis actuellement inscrit à un autre programme de mentorat simultané. Puis-je participer au programme de mentorat d'OAC?**

Oui, mais les participants sont encouragés à prendre note du temps qu'ils consacrent avant de présenter une demande au Programme de mentorat d'OAC pour s'assurer qu'ils peuvent s'engager pleinement dans un autre programme de mentorat.

**Combien coûte le programme?**

Le programme est gratuit pour les membres et associés d'OAC.

**Qu'arrivera-t-il si des problèmes surviennent entre mentors et stagiaires?**

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec OAC à [membership@sac-oac.ca](mailto:membership@sac-oac.ca). Tout problème sera traité au cas par cas.

[www.oac-sac.ca](http://www.oac-sac.ca)